

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	60 (1987)
Heft:	4
Rubrik:	Lire - voir - entendre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«L'ESPRIT NOUVEAU» LE CORBUSIER ET L'INDUSTRIE, 1920-1925

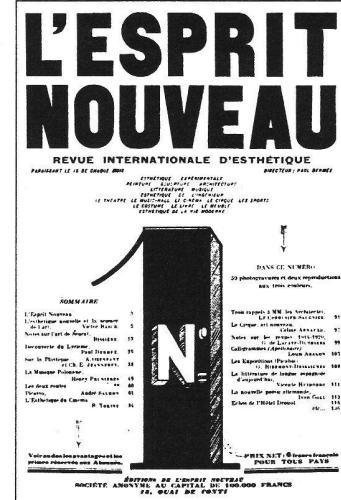
Lire – voir – entendre

Comme éditeur de «L'Esprit Nouveau» Le Corbusier thématisa la dichotomie entre le goût de l'art académique et les œuvres méconnues de la sphère technique des ingénieurs. L'importance de cette esthétique, aussi pour son propre travail comme architecte-peintre, et les rapports entre la culture industrielle et l'art moderne français, sont les points principaux de cette exposition qui est réalisée par S. von Moos.

**Museum für Gestaltung Zürich
Musée des arts appliqués de la ville de Zurich**

27 mars–10 mai 1987

8031 Zurich, Ausstellungstrasse 60
Téléphone 01/42 67 00

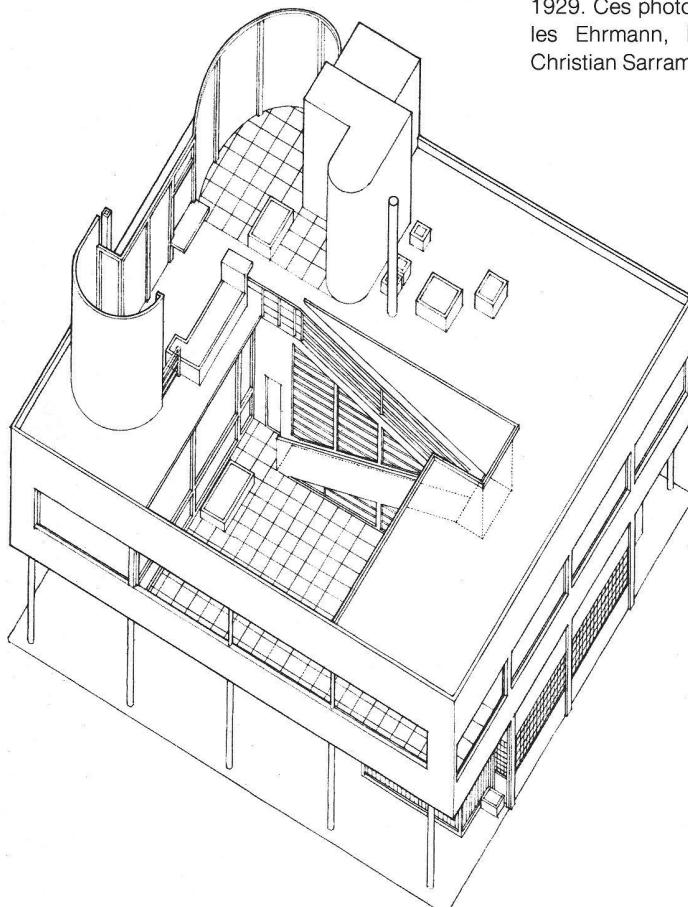


Page couverture du premier numéro de la revue.

Six photographes, une architecture: «La Villa Savoye»

Réalisée par l'ARPA (Action et recherche photographique en Aquitaine) en coproduction avec la Fondation Le Corbusier, les Ministères de la culture, de l'urbanisme et des relations extérieures, et avec le Centre Georges Pompidou (CCI), cette

exposition propose sous formes d'affiches les images de six photographes à qui il a été demandé d'exprimer leur perception de l'architecture, à partir de la lecture d'un même bâtiment, «La Villa Savoye», construite par Le Corbusier à Poissy en 1929. Ces photographes sont Claude Caroly, Gilles Ehrmann, Martine Franck, Yann Morvan, Christian Sarramon et Dahliette Sucheyre.



(Source: Service culturel
de la Ville de La Chaux-de-Fonds.)

**Musée des Beaux-Arts
de La Chaux-de-Fonds**

4 avril–17 mai 1987

2300 La Chaux-de-Fonds
Rue des Musées 33
Téléphone 039/23 04 44

**Aménager le territoire,
l'affaire de tous:
La participation
à l'épreuve des faits
(24 exemples)**

Les commandes peuvent être adressées à:

Institut d'éthique sociale de la FEPS,
bureau romand, Beau-Séjour 28,
1003 Lausanne, tél. (021) 20 56 83

Prix: Fr. 13.50

Depuis 1960 s'est créé un groupe de travail sur l'aménagement du territoire, à l'initiative de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS), groupe qui s'est plus particulièrement concentré autour du 4^e article de la Loi fédérale (LAT = Loi sur l'aménagement du territoire):

1. Les autorités chargées de l'aménagement du territoire renseignent la population sur les plans dont la présente loi prévoit l'établissement, sur les objectifs qu'ils visent et sur le déroulement de la procédure.
2. Elles veillent à ce que la population puisse participer de manière adéquate à l'établissement des plans.
3. Les plans prévus par la présente loi peuvent être consultés.

Le groupe a récemment exposé son travail sous forme d'une conférence de presse qui a ouvert les questions et réflexions suivantes:

- difficultés de « pratiquer » une loi sans règlement d'application;
- la valeur complémentaire entre l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement;
- comment rendre possible une participation, et laquelle, à l'élaboration et pas seulement à l'enquête publique et qui donc est appelé à participer?;
- comment établir des propositions alternatives sous forme d'études d'impact?;
- comment créer une « culture » dans le domaine pour exercer le questionnement plutôt que la réaction?

Le groupe a précisé sa pensée et ses observations dans une publication qui présente l'intérêt essentiel d'exposer des cas pratiques. Diverses tentatives de participation sont analysées, allant des problèmes régionaux au plan de quartier, en passant par la planification communale globale ou partielle et la réhabilitation en secteur urbain.

Les exemples exposés font apparaître la diversité des solutions de participation à trouver; une institutionnalisation ménagerait-elle la souplesse et la créativité que nécessite la pratique? et n'y a-t-il pas à trouver une ouverture qui revitalise la démocratie directe autrement qu'à travers les diverses délégations parlementaires?

L'accent n'est-il pas surtout à mettre sur un programme de formation, d'élargissement du savoir, de la sensibilité et de l'écoute pour donner un moyen de digérer l'information tant chez les usagers que dans l'administration?

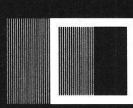
En vue aussi d'être plus capable de lier le problème partiel à celui plus global.



Cela fait apparaître la nécessité d'un organisme intermédiaire, différent dans chaque cas, entre la population et l'Etat, au service des deux, ayant la faculté d'avoir un regard avec une certaine distance, et rappelle que le rôle de l'administration est aussi celui d'une réflexion préalable avant que les problèmes n'apparaissent et qu'elle se doit à une évaluation du futur afin d'établir la communication à temps.

La question de l'aménagement du territoire n'est pas idéologique (religieuse ici, ou politique), ni une question de bonne conscience, mais une affaire de qualité de vie et de relation; de ce fait, certains raccourcis simplificateurs, relevés dans cette étude qui font apparaître les intérêts économiques comme un ennemi et opposent le fonctionnel à l'humain, semblent manquer de nuance et peuvent rebouter certains à la mise en pratique d'une participation.

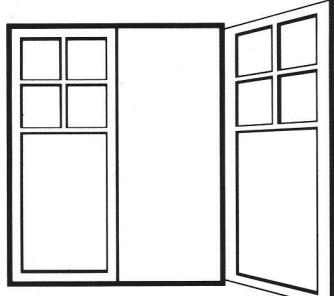
M. Vianu



mangola
+cie

FONDÉE EN 1890

FABRIQUE DE FENETRES ISOLANTES
Isolations phonique et thermique garanties
Spécialiste en rénovation



**UNE FENETRE
OUVERTE SUR
L'ECONOMIE
D'ENERGIE.**

48, route du Bois-des-Frères
1219 Aire/Genève
tél. 022/966111